



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 063-200071199-20220927-CCPL\_2022\_100-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : 20 septembre 2022  
Date d'affichage : 20 septembre 2022

### SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Fabienne GASTON  
Pierre LYAN a donné pouvoir à Loïc CHATARD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

#### Absents représentés :

Didier CHASSAIN

#### Absents :

Catherine CUZIN, Jean-Luc LAQUENAIRE, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-100 : NUMERIQUE - CREATION D'UN SERVICE COMMUNAUTAIRE  
« GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION »

Rapporteur : Denis BEAUVAIS

Plaine Limagne a souhaité se doter d'une infrastructure informatique propre, lui permettant d'assurer ses besoins et de se conformer aux exigences de la RGPD. Ceci s'est traduit en la création d'un data center à Maringues, hébergé au sein de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, l'installation d'une fibre dédiée garantissant un débit constant, et la création d'un réseau wifi-max propre. L'objectif du projet « Limagne numérique » est la souveraineté numérique.

Il est donc proposé aux communes de profiter, si elles le souhaitent, de cette infrastructure sous forme de service commun. Plaine Limagne propose donc les prestations suivantes, que les communes peuvent choisir à la carte :

- Fourniture internet haut-débit (débit intermédiaire entre ADSL et fibre) ;
- Intégration au réseau de téléphonie IP ;
- Hébergement mail ;
- Hébergement de site internet ;
- Stockage de données ;
- Hébergement de logiciels métier (PGI/ERP) ;
- Autres hébergements spécifiques.

Dans le cadre du projet Limagne Numérique, Plaine Limagne a également développé des outils de travail en interne qui peuvent être partagés avec les communes de façon gratuite :

- Messagerie instantanée ;
- Logiciel de visioconférence ;
- Système de partage de fichiers lourds ;

Enfin, le service informatique de Plaine Limagne propose également aux communes d'assurer la maintenance de leur parc.

Chaque commune pourra adhérer aux prestations de son choix par l'intermédiaire d'une convention avec Plaine Limagne.

La commission numérique et proximité propose d'appliquer une grille tarifaire en fonction des services souscrits par les communes :

Prestation	Tarif proposé
Internet haut-débit	250 € / an / ligne
- Frais d'installation	250 € / site en une fois
- Point à point (liaison entre 2 sites)	Prestation sur devis
Téléphonie IP	Gratuit (matériel à la charge de la commune)
Hébergement mail	Gratuit
Fourniture d'un domaine propre	30 € / an
Fourniture d'adresses dans le domaine Plaine Limagne	Gratuit
Hébergement site internet	50 € / an
Stockage de données	500 € / an
Hébergement d'un logiciel métier (PGI/ERP)	200 € / an
Maintenance de base	2 € / an / habitant
Maintenance intégrale (sauf matériel pédagogique)	5 € / an / habitant
Mise à disposition de fréquences pour les opérateurs privés	15 € / mois / connexion

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 063-200071199-20220927-CCPL\_2022\_100-DE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le principe de création d'un service communautaire « Gestion des systèmes d'information » ;
- d'autoriser le président à signer les conventions avec les mairies partenaires ;
- d'inscrire au budget 2023 les crédits nécessaires en recettes et dépenses ;
- d'autoriser le président à signer tout autre document nécessaire à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

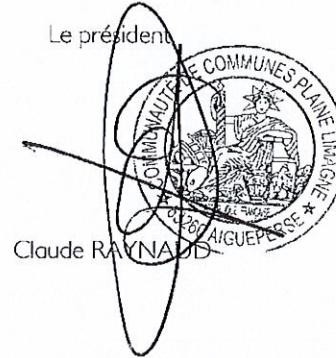
Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 04/10/2022

Le président,



Le président



Claude RAYNAUD